

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2012-06 du 4 avril 2012 portant cessation de fonctions
à l'Établissement français du sang**

NOR : ETSK1230230S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la décision n° N 2010-14 du président de l'Établissement français du sang du 31 mai 2010 nommant M. Rémi COURBIL aux fonctions de directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Guadeloupe-Guyane,

Décide :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Guadeloupe-Guyane exercées par M. Rémi COURBIL à compter du 1^{er} mai 2012.

Article 2

La décision n° DS 2010-15 du 31 mai 2010 lui conférant délégation de pouvoirs et de signature est abrogée à compter de la même date.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 4 avril 2012.

Le président de l'Établissement français du sang,
PR G. TOBELEM